PROCES VERBAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 août 2014

L'an deux mil quatorze et le treize août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS: MM: KAARSBERG Georges, BOUVIER Hélène, BIZOT Jean-Yves, KAARSBERG Thierry, MENESTREL Stéphane, PIERDON Michel, SAUVAGEOT Flavien, SAUVAGEOT Yves.

<u>ABSENTS</u>: FOURCADE Jacques (a donné procuration à Mme DEFRAIN Josiane), DETROYE Jean-Claude (a donné procuration à M. KAARSBERG Georges)
M. KAARSBERG Thierry a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation: 08/08/2014

Date d'affichage: 18/08/2014

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté

La séance est levée à 21h45

Objet: ONF: Devis parcelle 20

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis, n° DEC-14-866013-00083371/22412, concernant l'assistance technique de l'ONF, parcelle 20. Vote à l'unanimité

Objet : Devis : matériel informatique

Le Conseil Municipal, après délibération,

- accepte le devis n° D-INFO-2014-07-10A du 10 juillet 2014, de la société VIT'INFORMATIQUE de Vittel (88), pour 967.20€ TTC, concernant l'achat d'un nouvelle ordinateur et un disque dur externe.
- demande de sortir l'ancienne tour d'ordinateur de l'actif de la commune
- d'amortir ce matériel sur trois ans

Vote à l'unanimité

<u>Objet</u> : Création poste permanent de 1^{ere} classe adjoint administratif

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34

Vu le budget communal :

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité.

Vu la délibération du 20 janvier 2012.

Considérant la nécessité de créer un poste de secrétaire de Mairie de 1ère classe, afin d'assurer les missions propre au secrétariat de mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide la création de poste, à compter du 1^{er} septembre 2014, d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à temps non complet à hauteur de 15h30/35^{ème} hebdomadaire, d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.
- La création de ce poste, modifie le précédent mais n'engendre pas de vacance de poste et ne fera l'objet d'aucune procédure de recrutement
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Vote à l'unanimité

Objet: Rapport de l'eau 2013

Le Conseil Municipal, après lecture du rapport 2013, du service d'eau de la commune de Senaide, et après délibération, prend note de ce dernier, sans émettre de remarque, ni d'objection, tel qu'il est joint à la présente.

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme,

Le Maire, M. KAARSBERG Georges